

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/566 du 6/7/1981
MTPS/DGTFP/DPF.../

portant
nomination de Monsieur MOUELE Pierre,
Professeur Technique-Adjoint de CET de
3° échelon

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ISAS:
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979
 - (/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
 - (/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
 - (/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres
 - (/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres
 - (/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires
 - (/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat
 - (/u le décret n°64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
 - (/u le décret n°67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2;
 - (/u le décret n°67/304.MT.DGT du 30/9/67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19;20 et 21 du décret n°64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
 - (/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62.196.FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 - (/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
 - (/u le rectificatif n°81/OI6 du 26.I.1981 au décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret n°81/OI7 du 16.I.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;
 - (/u l'arrêté n°0523.MJT.DGT.DCGPCE du 6.2.1974 concernant Monsieur MOUELE Pierre, Instructeur Principal à suivre la formation en France (Régularisation)
 - (/u l'arrêté n°3186.ME.D.PAA.SP du 6 Juin 1981 portant Promotion des Professeurs Techniques Adjoints de CET des cadres de catégorie B I des services sociaux (Enseignement);

57

(/u le rectificatif n°4344.MTPSI.DGT.DCGPCE du 14.7.1975 à l'arrêté n°523.MJT.DGT.DCGPCE du 6.2.1974 autorisant Monsieur MOUELE Pierre, Instructeur Principal à suivre un stage de formation en France.
(/u la demande de l'intéressé en date du 22.10.81;

DECRETE :

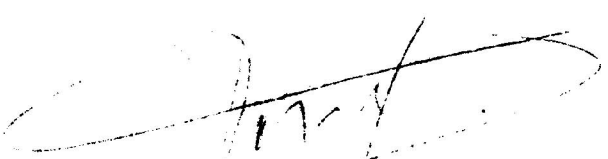
ARTICLE 1ER: En application des dispositions combinées des décrets n°s64-165 du 22.5.64 et 67/304 du 30.9.67 susvisés, Monsieur MOUELE Pierre, Professeur Technique Adjoint de CET de 3ème échelon, indice 700 des cadres de la Catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien, Mécanicien délivré par l'Ecole d'Electricité et de Mécanique Industrielle (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 Acc= Néant.

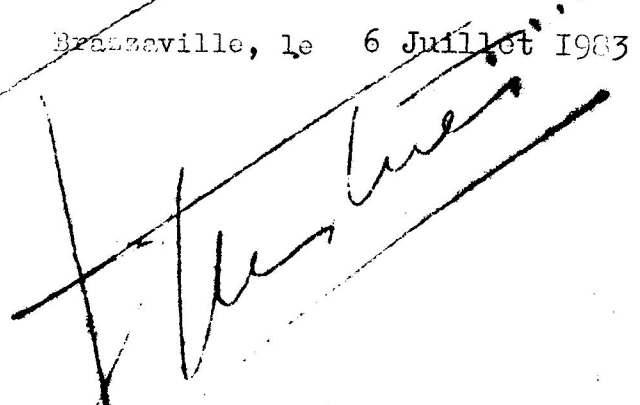
ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 6 Juillet 1983

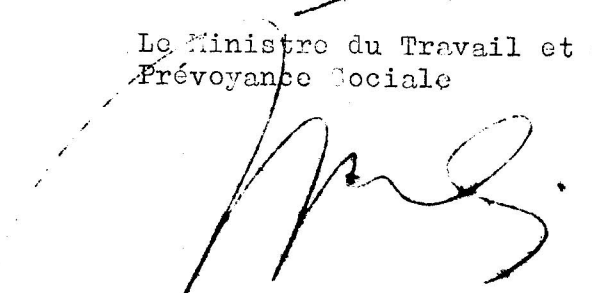
Le Ministre de l'Education
Nationale,

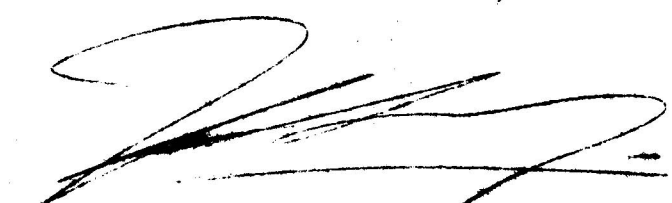

Antoine NDINGA-CBA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances,


Bernard COIMBO MATSIONA.-


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....2
D.B.....2
DGT.....2
D.C.F.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
NGCM/BC.....2

